

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2020

D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2764)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 245

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Vallaud, M. Bouillon, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier, M. Pueyo, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 235 de Mme Guévenoux

ARTICLE 5

A l'alinéa 2, substituer au mot :

« périodiquement »,

les mots :

« de manière hebdomadaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement des députés Socialistes et apparentés vise à préciser que le comité de scientifique rend un avis hebdomadaire et non périodique sur l'état de la crise sanitaire. L'observation des événements de la seule semaine écoulée permet de se convaincre de la grande volatilité et évolutivité de la situation, justifiant d'une telle périodicité. La transparence qu'implique par ailleurs la publicité de ces avis est de nature à favoriser l'adhésion des Français aux décisions prises, ce qui est une condition essentielle à leur efficacité.